

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 021 866,85 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

SIRET : 338 514 987 000 76 – N° TVA intracommunautaire : FR 783.385.149.87

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE
DU 4 MAI 2022
(EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021)**

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 4 MAI 2022 (EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021)

A. Marche des affaires sociales

Note 1. — Situation financière et résultats du Groupe

Depuis plus de 35 ans, le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie « Product Lifecycle Management » (PLM) et de simulation dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les sociétés à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM/Simulation est appelé « CAO/PLM/Simulation Électrique ». IGE+XAO représente plus de 370 personnes dans le monde réparties sur 30 sites et dans 20 pays ainsi que plus de 96 455 licences diffusées dans le monde. IGE+XAO est une référence dans son domaine.

Au cours de l'exercice 2021, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Événements significatifs de l'exercice et événements post-clôture

GESTION DES CONSÉQUENCES DE LA PANDEMIE

Compte tenu de l'épidémie Covid-19 qui perdure au niveau mondial, IGE+XAO a maintenu les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et protéger leur santé ; le personnel de toutes les sociétés du Groupe d'IGE+XAO ainsi que les personnes en relation avec IGE+XAO sont invités à poursuivre les préconisations nationales en termes de mesures d'hygiène et de respect des gestes barrières. Le télétravail a progressivement été généralisé et appliqué à raison de 3 jours par semaine et par salarié fin 2021. Les moyens de communication téléphoniques et digitaux sont aujourd'hui communément utilisés. L'ensemble de ces mesures a permis un retour quasi normal de l'activité du Groupe.

Dans ce contexte, l'Assemblée Générale Annuelle Mixte de la Société s'est de nouveau tenue à huis clos par visio-conférence en 2021.

A la date de la publication des comptes annuels, la Société estime qu'il n'y a pas d'évolution majeure qu'il conviendrait de divulguer concernant les impacts de cette pandémie pour le Groupe.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR SCHNEIDER ELECTRIC

L'ambition de Schneider Electric est de positionner IGE+XAO comme une entité purement opérationnelle de sa Division Logiciels de Gestion de l'Energie. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, Schneider Electric doit détenir 100% d'IGE+XAO.

Dans cette optique, le 20 juillet 2021, après trois ans de participation majoritaire dans IGE+XAO, Schneider Electric, a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions IGE+XAO qu'elle ne détenait pas directement ou indirectement, soit environ 31,9% du capital social de cette dernière, au prix de 260 euros par action. Le prix proposé faisait notamment ressortir une prime de 15% par rapport au dernier cours coté de IGE+XAO et une prime de 17,4% sur la moyenne des 60 jours pondérée par les volumes.

Au terme de cette opération, initiée début novembre 2021, Schneider Electric a annoncé, par communiqué de presse en date du 29 novembre 2021, détenir 83,93% du capital social d'IGE+XAO et envisager fusionner IGE+XAO au sein de Schneider Electric.

Ce projet de fusion nécessiterait une réorganisation préalable du Groupe IGE+XAO qui se traduira principalement par le transfert des titres des filiales du Groupe IGE+XAO à une nouvelle entité elle-même filiale d'IGE+XAO SA. Cette filiale a été créée le 10 décembre 2021.

La fusion d'IGE+XAO dans Schneider Electric devrait être approuvée début mai 2022 par les assemblées générales annuelles des actionnaires d'IGE+XAO et de Schneider Electric.

CONTROLES SOCIAUX

La Société I.G.E. SA a fait l'objet d'un avis de vérification reçu le 14 décembre 2020 portant la période du premier août 2017 au 31 décembre 2019 et l'ensemble des dépenses engagées au titre des années 2017,2018,2019 portées sur les déclarations CIR n°2069-A déposées en 2018, 2019 et 2020. Les contrôles se sont déroulés du 13 janvier au premier décembre 2021. Ils ont porté principalement sur la facturation avec l'assistance d'une brigade de vérification des comptabilités informatisées (y compris les redevances et les produits constatés d'avance), la comptabilisation des charges (y compris les management fees, les charges entrant dans le CIR, les charges de sous-traitance, les charges constatées d'avance), les provisions pour litiges, les provisions pour clients douteux. Le 10 décembre 2021, la Société a reçu une proposition de rectification pour respectivement de 8 K€ et 15 K€ sur les exercices 2017/2018 et 2019 et se rapportant à la déductibilité des provisions pour clients douteux. Les autres points examinés n'ont fait l'objet ni d'une rectification ni d'un rappel à la loi.

La Société IGE+X.A.O SA a fait l'objet d'un avis de vérification portant sur l'application des législations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de garantie des salaires au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. A la demande de l'organisme de recouvrement, la date de début d'intervention fixant le délai de trois mois maximums entre la date de l'avis initial et celle de la lettre d'observations finale a été reportée au 23 janvier 2021. Une lettre d'observations a été reçue en avril 2021 proposant un montant de rectifications non significatif.

LANCEMENT D'UN NOUVEL ERP

Le Groupe a migré son système interne de gestion administratif des ventes pour l'ensemble des filiales et sa comptabilité pour les sociétés françaises vers l'ERP X3 de Sage en date du 1er janvier 2021. Ce lancement a induit un accroissement technique de l'encours client non totalement résorbé en fin d'exercice.

AUTRES

La filiale malgache a épuisé les voies de recours liées à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le risque attaché au redressement fiscal fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés pour un montant de 106 000 euros depuis le 31 juillet 2018.

Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

(en milliers d'euros)	2021 12 mois audités	2020 12 mois audités
Chiffre d'affaires	36 358	32 676
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	779	840
Charges d'exploitation	(26 505)	(22 892)
dont charges de personnel	(17 183)	(14 960)
Résultat opérationnel courant	10 632	10 620
Autres produits et charges opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	10 632	10 624
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	10 557	10 565
Impôts exigibles et différés	(2 636)	(2 548)
Résultat de l'ensemble consolidé	7 992	8 049
Résultat net - part du Groupe	7 897	7 984

Situation au 31 décembre 2021

Après une année de résilience marquée par la crise sanitaire, IGE+XAO renoue avec la croissance en 2021 avec un chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 36 358 008 euros, en hausse de 11,3% par rapport à 2020. Les ventes de licences perpétuelles et de services ont connu un rebond de 13% et 31% respectivement. Les ventes de contrats de maintenance sont restées stables pénalisées par un indice de revalorisation faible alors que les ventes d'abonnement ont crû de 13%. L'activité clients grands comptes a été particulièrement dynamique avec une croissance de 21% sur l'exercice. Parallèlement, le Groupe a maintenu la totalité de sa feuille de route R&D et produits tant au niveau de l'offre existante que du développement de nouvelles solutions, notamment dans les domaines du Cloud et du PLM (Product Lifecycle Management).

Au niveau de la rentabilité, le résultat opérationnel est stable, marqué par un retour des coûts à des niveaux nominaux notamment pour les charges de personnel, les frais de déplacement ainsi que les dépenses de marketing. La marge opérationnelle s'établit ainsi à 29,2%** contre 32,5% en 2021. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 7 897 449 euros portant la marge nette à 21,7%***.

Sur le plan financier, le Groupe dispose au 31 décembre 2021 d'une trésorerie de 54,1 millions d'euros et d'un endettement bancaire quasi nul (hors impact de l'IFRS 16).

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2022 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 décembre 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, le chiffre d'affaires consolidé d'IGE+XAO en 2020 s'élève à 32 676 814 euros, en baisse de 3,7% par rapport à 2019. Cette période particulière a bénéficié aux ventes récurrentes, contrats de maintenance et abonnements, dont la croissance s'est accélérée, tandis que les ventes de licences perpétuelles et de formation ont pâti de la situation économique et des obligations de distanciation. Pour autant, le Groupe a rapidement adapté son offre à ces circonstances inédites en proposant à ses clients une continuité de service notamment via la généralisation des prestations à distance (télémaintenance et formation). Parallèlement, le

Groupe a maintenu la totalité de sa feuille de route R&D qui s'élève à 18% du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Au niveau de la rentabilité, le résultat opérationnel a franchi la barre des 10 millions d'euros, favorisé notamment par une baisse significative sur deux postes de coûts importants, les déplacements et la présence sur les salons professionnels. La marge opérationnelle s'établit ainsi à 32,5%** contre 28,8% en 2019. Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 8 049 394 euros portant la marge nette à 24,4%***.

Sur le plan financier, le Groupe dispose d'une structure solide avec, au 31 décembre 2020, un endettement bancaire quasi nul (hors impact de l'IFRS 16) et une trésorerie de 49,2 millions d'euros.

Tout en restant attentif à l'évolution de la situation économique et sanitaire, IGE+XAO entend poursuivre son plan de marche visant l'accélération du développement international et des investissements R&D, le tout associé à un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs non courants	8 526	8 454
Actifs courants	69 607	60 903
dont Disponibilités	54 143	49 199
ACTIF	78 133	69 357

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres	56 969	49 064
Passifs non courants	3 775	3 311
Passifs courants	17 389	16 983
PASSIF	78 133	69 357

	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 décembre 2019		41 425
Réduction de capital		-
Variation de périmètre		-
Distribution de dividendes		-
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		7 897
Impact IFRS 9 net ID		(257)
Autres		(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2020		49 064
Réduction de capital		-
Variation de périmètre		0
Distribution de dividendes		(47)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		7 953
Impact IFRS 9 net ID		-
Autres		-
Capitaux propres au 31 décembre 2021		56 970

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	Acquisitions	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	876	867

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 2 000 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

Investissements financiers

Non significatifs hors impact de l'IFRS 16

L'endettement financier

Il est nul au 31 décembre 2021 hors impact de l'IFRS 16.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Variation de trésorerie	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Flux sur l'exploitation	6 291	11 360
Flux sur investissements	(496)	(848)
Flux sur opérations de financement	(904)	(952)
Incidences des variations de taux de change	(52)	(162)
Variation de trésorerie nette	4 944	9 398
Trésorerie en début d'exercice	49 199	39 801
Trésorerie en fin d'exercice	54 143	49 199
Variation de trésorerie nette	4 944	9 398

Sur l'exercice 2021, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 6 291 M€. La Société n'a pas distribué de dividendes.

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Emprunts auprès des établissements bancaires		
– part à plus d'un an	-	-
– part à moins d'un an	-	-
Emprunts auprès des établissements financiers		
– part à plus d'un an	-	-
– part à moins d'un an	-	-
Avances remboursables		
– part à plus d'un an	-	-
– part à moins d'un an	-	-
Dettes de loyers (IFRS 16)		
– part à plus d'un an	1 461	1 112
– part à moins d'un an	536	840
Trésorerie	1 997	49 199

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 2. — Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	Compte de résultat	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Chiffre d'affaires	159	188
Charges d'exploitation	(1 171)	(1 085)
Résultat d'exploitation	(984)	(867)
Résultat financier	9 163	1 525
Résultat net	8 416	887

(en milliers d'euros)	Actif	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif immobilisé	14 547	13 305
Actif circulant	25 059	17 792
ACTIF	39 606	31 097

(en milliers d'euros)	Passif	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capitaux propres	39 251	30 836
Autres dettes	248	156
PASSIF	39 606	31 097

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(154)	(115)
- dépréciation des VMP	-	-
- dépréciation des créances financières	-	-
- risque de change	-	-
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation	-	20
- risque de change	-	-
Produits financiers de participation	9 308	1 610
Produits financiers nets de placement	10	9
Différences de change	(2)	(2)
Autres charges et produits financiers	2	3
TOTAL	9 164	1 525

Note 3. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services ;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires notamment en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou et des prestataires de services complémentaires ;
- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Un des axes stratégiques majeurs du Groupe IGE+XAO est l'innovation. Ainsi, l'activité de Recherche et de Développement du Groupe IGE+XAO représente au 31 décembre 2021 25% du chiffre d'affaires annuel. Les équipes de développement comptent plus de 150 ingénieurs et techniciens, dont la majorité participe aux travaux de Recherche et de Développement du Groupe.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 25% du chiffre d'affaires. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

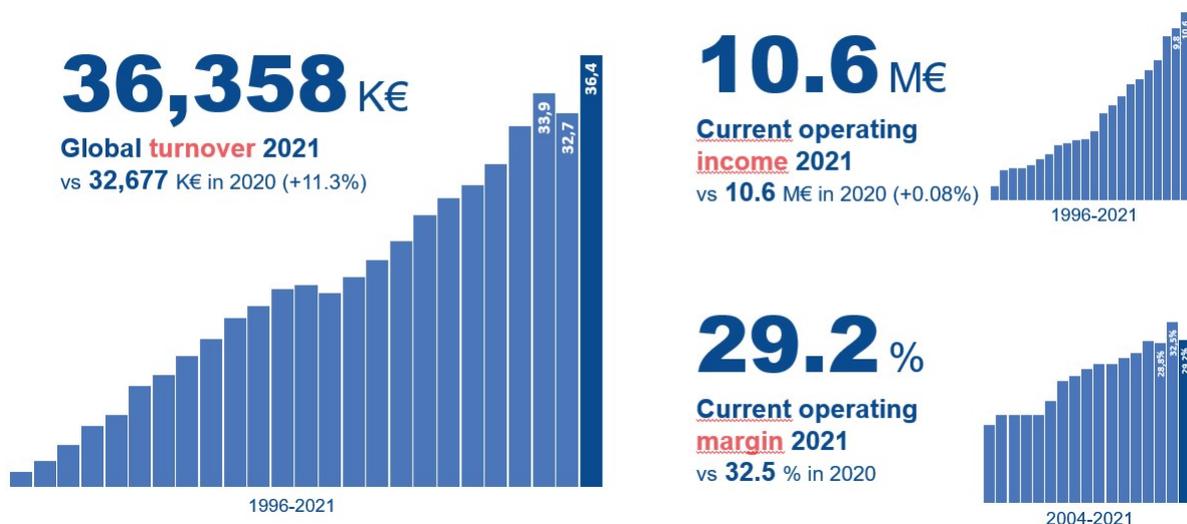
Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur :

- ✓ La conception d'installations électriques dans les domaines de la construction, des biens d'équipements et de la mobilité ;
- ✓ La conception et la fabrication de harnais électriques ;
- ✓ La conception et la fabrication d'armoires électriques en 3D ;
- ✓ Le câblage en 3D ;
- ✓ La gestion du cycle de vie des installations électriques (PLM électriques) ;
- ✓ La simulation fonctionnelle ;
- ✓ La recherche de panne ;
- ✓ La gestion de contenu et plus particulièrement des catalogues de matériels électriques ;
- ✓ La prise en compte de nouvelles technologies « métiers » et informatiques ;
- ✓ L'optimisation des traitements mettant en œuvre des algorithmes de traitements complexes.

Note 5. — Indicateurs clefs de performance

IGE+XAO rappelle ci-après à titre informatif les indicateurs clefs de performance suivis par son management.

L'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution de la marge

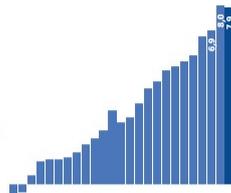


L'évolution du résultat net et du niveau de trésorerie nette

7.9 M€

Net income 2021

vs **8.0** M€ in 2020 (-1.1%)

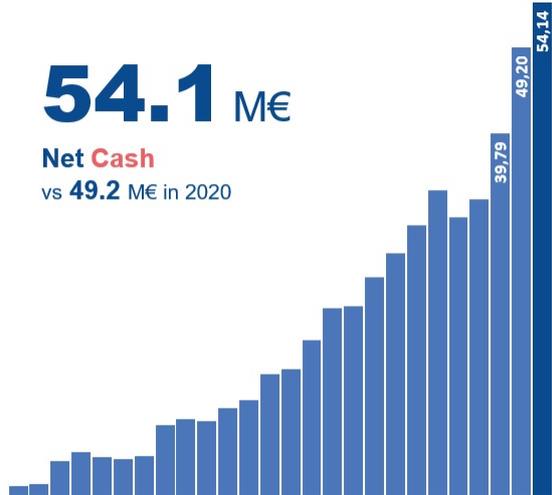


1996-2021

54.1 M€

Net Cash

vs **49.2** M€ in 2020

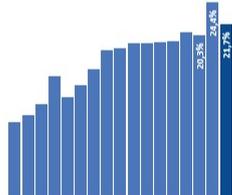


1996 -2021

21.7%

Net margin 2021

vs **24.4**% in 2020



2004-2021

Note 6. — Autres informations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ 10%)	Capital	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres	Valeur comptable nettes titres	Prêts et avances	Avals et caution	CA	Résultat	Dividendes	Observations
	en €			en €	en €	en €	en €	en €	en €	en €	
IGE SA	4 619 327	12 788 727	99,1	4 800 732	4 800 732	1 197 832	5 329	25 243 642	5 559 235	5 406 912	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
S2E Consulting	100 000	75 002	46,9	149 490	149 490	-	-	0	6 200	-	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	104 150	50	573 000	223 834	-	-	1 099 278	280 144	-	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	2 240 044	80	2 024 248	2 024 248	-	-	1 959 211	203 962	-	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
Ige+Xao Z.O.O. Pologne	241 243	1 421 756	94	783 275	783 275	-	-	3 325 302	529 163	411 778	Siège social : Cracovie
Ige+Xao EURL Balkan	438 173	97 744	100	420 666	420 666	-	-	1 011 364	94 593	410 772	Siège social : Sofia
Cae Devpt ApS Denmark	16 730	973 366	100	351 129	351 129	-	-	1 783 744	772 388	1 008 430	Siège social : Birkerød
Ige Xao Madagascar	10 388	(10 318)	100	20 945	0	-	-	0	(145)	-	Siège social : Antananarivo
Ige+Xao Chine	92 703	117 835	100	70 445	70 445	-	-	782 858	89 180	-	Siège social : Nanjing
Ige+Xao Tunisie	6 076	82 285	99	11 350	11 350	-	-	239 952	6 986	-	Siège social : Tunis
Ige+Xao Maroc	36 722	46 198	100	34 808	34 808	1 863	-	303 431	14 293	40 156	Siège social : Casablanca

Ige+Xao Nordic A/S	67 196	397 326	100	2 178 132	2 178 132	-	1 783 744	242 914	806 744	Siège social : Birkerød
Ige+Xao GmbH Allemagne	25 000	1 035 222	100	25 000	25 000	-	1 423 075	171 056		Siège social : Rastatt
Ige+Xao Iberica	3 005	527 737	100	13 049	13 049	-	763 483	235 545		Siège social : Madrid
Ige+Xao Srl Italie	36 400	877 373	100	88 345	88 345	-	2 403 918	495 910	750 000	Siège social : Bergamo
Ige+Xao Ltd (UK)	133 588	201 276	100	150 930	150 930	-	665 962	34 284		Siège social : Croft
Ige+Xao North America	64	76 739	100	56	56	-	460 870	(15 368)		Siège social : Montréal
Ige+Xao BV (Pays-Bas)	18 151	99 239	100	691 475	691 475	-	1 349 545	168 288		Siège social : Hoensbroek
Ige+Xao Usa	8	152 464	100	1	1	44 145	-	476 142	957	Siège social : Dover (Delaware)
Ige+Xao Switzerland	18 515	87 253	100	225 000	183 000	-	147 872	67 364	72 845	Siège social : Biel/Bienne
Ige+Xao Turquie	6 583	10 779	100	20 188	20 188	-	156 902	8 212	-	Siège social : Istanbul
Ige+Xao Grece	50 000	81 793	99	49 500	49 500	-	172 327	49 284	-	Siège social : Thessalonique
Ige+Xao Belgique	18 600	85 873	100	18 600	18 600	-	907 126	194 628	400 000	Siège social : Bruxelles
Ige+Xao Bresil	94 139	(78 641)	100	160 428	7 428	-	56 731	(2 359)	-	Siège social : Taubaté
Ige + xao India	1 115	142 398	99	1 430	1 430	-	109 905	19 753	-	Siège social : Bangalore
SEEMSF - Schneider Electric Energy Management Software France	100	0	100	100	100	-	-	-	-	Siège social : Colomiers SIREN : 908 124 001
Total en Euros	////////	////////	////////	12 863 322	12 297 211	1 243 840	5 329	////	////////	9 307 637

Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X <60 j	> 60 j
31/12/2020	114 966	-	-	-
31/12/2021	12 234	-	-	-

Délai de paiement des clients

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après :

Exercices (en euros)	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X <60 j	> 60 j
31/12/2020	-	53 609	7 260	6 973
% du chiffre d'affaires	-	28,50%	3,86%	3,71%
31/12/2021	33 392	0	4 380	17 434
% du chiffre d'affaires	21,00%		2,77%	11,03%

Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Néant

Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2312-25 du Code du Travail, le Comité Social Economique de la Société a été consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise. Ce dernier n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

B. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Ce chapitre présente le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte des actionnaires d'IGE+XAO le 4 mai 2022 ainsi que l'exposé des motifs.

- Résolutions 1 à 13 : de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Résolutions 14 et 15 : de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Résolution 16 : de la compétence des deux Assemblées.

Note 1. — Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés

Exposé des motifs

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale est appelée à approuver :

- o Les comptes sociaux et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 faisant ressortir un bénéfice net de 8 415 537 euros contre 886 697 euros pour l'exercice précédent.
- o Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le détail des comptes sociaux et consolidés figure dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 8 415 537 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 31 décembre 2021 lui ont été présentés et que le rapport de gestion du Conseil d'Administration inclut le rapport de gestion du Groupe. L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés qui lui ont été présentés.

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Exposé des motifs

Une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce a été conclue au cours de l'exercice 2021.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver la conclusion de cette convention sur l'exercice ainsi que les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se poursuivent dans le temps.

Les conventions sont décrites dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir constater le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui sont composées de la quote-part non déductible de l'amortissement des contrats de location longue durée sur véhicules de société.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le montant des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 15 968 euros au 31 décembre 2021.

Note 4. — Quitus aux Administrateurs

Exposé des motifs

En conséquence des résolutions précédentes il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne en conséquence et sans réserve, quitus entier aux Administrateurs pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Note 5. — Affectation des résultats

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividende.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration décide de proposer à l'Assemblée Générale Annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice de la Société IGE+XAO SA, qui s'élève à 8 415 537 euros, au poste « Autres réserves » qui sera ainsi porté à 24 457 961 euros.

Il décide par ailleurs de reclasser le montant de 6 584 328 euros correspondant au résultat non distribué de l'exercice 2019 du poste "Report à nouveau" au poste « Autres réserves » qui sera ainsi porté à 31 042 289 euros.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), que le dividende par action versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

Exercice	DIVIDENDE PAR ACTION
Exercice clos le 31 décembre 2018	1,55 €
Exercice clos le 31 décembre 2018	- €
Exercice clos le 31 décembre 2019	- €

Note 6. — Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce

Exposé des motifs

En application de l'article L.22-10-34 I du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce, telles que présentées dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de Commerce, les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 dudit Code, telles qu'elles sont présentées dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 7. — Approbation des éléments de rémunération versés, dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Alain DI CRESCENZO en sa qualité de Président Directeur Général

Exposé des motifs

Conformément aux articles L.225-37 dernier alinéa et L.225-100 du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, dus ou attribués au titre de l'exercice 2021 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, tels qu'ils vous ont été présentés et qui sont détaillés en application de l'article L22-10-9 du Code de Commerce dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-9 du Code de Commerce, approuve les éléments de la rémunération versée ou attribuée à Monsieur Alain DI CRESCENZO au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 8. — Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2022.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 et conformément à l'article L22-10-8 du Code de Commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, soit le Président Directeur Général Alain DI CRESCENZO, pour l'exercice 2022 sont présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-8 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, tels que décrits dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise attribuables à Monsieur Alain DI CRESCENZO pour l'exercice 2022 au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société.

Note 9. — Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration.

Exposé des motifs

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, introduit par la loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016 et conformément à l'article L22-10-8 du Code de Commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration est présentée dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, figurant dans le Rapport Financier Annuel 2021 consultable sur le site internet de la Société www.ige-xao.com.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-37 dernier alinéa et L22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration, telle que décrite dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Note 10. — Fixation de la rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2022.

Exposé des motifs

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et des Comités demandant une disponibilité et un investissement croissants des Administrateurs, il est par conséquent demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir porter le montant global de la rémunération allouée aux Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe de l'une des filiales du Groupe IGE+XAO à 6 200 euros pour l'exercice 2022.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Onzième résolution

Conformément aux articles L.225-45 et L22-10-8 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que le montant global de la dotation à la rémunération des Administrateurs indépendants et/ou qui ne reçoivent pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO soit porté à 6 200 euros pour l'exercice 2022.

Note 11. — Renouvellement du mandat de Monsieur Alain DI CRESCENZO en qualité d'Administrateur

Exposé des motifs

Nous vous rappelons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain DI CRESCENZO arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 16 février 2022, a décidé à l'unanimité, de vous proposer le renouvellement du mandat de Monsieur Alain DI CRESCENZO.

Alain DI CRESCENZO occupe le poste de Président Directeur Général du Groupe IGE+XAO depuis 1998. Son parcours professionnel est étroitement lié à l'évolution du Groupe : en 1988, il intègre la société XAO Industrie en tant que Responsable d'Activité puis devient le Directeur Général de XAO

Industrie en 1991 suite au rachat de la société par IGE. Il est ensuite nommé Directeur Général d'IGE+XAO en 1995 puis Président Directeur Général en 1998. Alain DI CRESCENZO est Président de CCI France depuis janvier 2022, après avoir été Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie de 2016 à 2021 et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne de 2010 à 2016. A la suite du rapprochement avec le Groupe Schneider Electric, il est nommé Senior Vice President Electrical Design Software - Strategy & Innovation - Building & IT Business en 2018. Alain DI CRESCENZO est Diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers.

Le renouvellement du mandat de Monsieur Alain DI CRESCENZO en qualité d'Administrateur au sein d'IGE+XAO vise à renforcer les synergies opérationnelles entre IGE+XAO et Schneider Electric.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain DI CRESCENZO, demeurant 15 rue du Puymorens, 31820 PIBRAC, pour une nouvelle durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Note 12. — Ratification de la cooptation de Monsieur Frédéric GODEMEL en qualité d'Administrateur

Exposé des motifs

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 3 mai 2021, a décidé à l'unanimité, de proposer la cooptation de Monsieur Frédéric GODEMEL en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Cyril PERDUCAT, démissionnaire.

Monsieur Frédéric GODEMEL est diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un MBA délivré par l'ESSEC. Il a rejoint le groupe Schneider Electric en 1990 et développé sa carrière autour de la basse et moyenne tension dans les domaines des solutions d'automatisation de l'énergie, des infrastructures et des services. Il a occupé des postes de direction aussi bien générale qu'opérationnelle, notamment en Chine, dans les Emirats Arabes Unis et actuellement en France.

La cooptation de Monsieur Frédéric GODEMEL en qualité d'Administrateur au sein d'IGE+XAO vise à renforcer les synergies opérationnelles entre IGE+XAO et Schneider Electric.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Frédéric GODEMEL, demeurant 12, rue de la Martellière, 38500 Voiron, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, Monsieur Cyril PERDUCAT, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 13. — Examen et approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la Société par Schneider Electric

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver le projet de fusion par voie d'absorption de la Société par Schneider Electric. L'ambition de Schneider Electric est de positionner IGE+XAO comme une entité purement opérationnelle au sein de sa Division Energy Management Software.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration ;
 - du projet de traité de fusion (y inclus ses annexes) (le « **Traité de Fusion** ») établi par acte sous seing privé le 16 février 2022 entre Schneider Electric SE, société européenne dont le siège social est situé 35, rue Joseph Monier, CS 30323 F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 048 574 (« **Schneider Electric** ») et la Société relatif au projet de fusion-absorption de la Société par la Schneider Electric (la « **Fusion** ») ;
 - des rapports sur les modalités de la Fusion et sur la valeur des apports établis par Messieurs Olivier Péronnet et Pierre Béal, commissaires à la fusion désignés par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 14 décembre 2021, en application des articles L. 236-10 et L. 225-147 du Code de Commerce (les « **Rapports des Commissaires à la Fusion** ») ;
 - de ce que les instances représentatives du personnel de la Société et de Schneider Electric ont été consultées et ont rendu leur avis ;
- 1. Approuve** le Traité de Fusion, dans toutes ses stipulations, aux termes duquel il est convenu que la Société apporte à Schneider Electric, à titre de fusion-absorption, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine, et notamment :
- l'évaluation des éléments d'actif apportés, des éléments de passif pris en charge et de l'actif net transmis en résultant au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable de l'actif net transmis par la Société (à l'exclusion de la valeur nette comptable des actions auto-détenues par la Société) à Schneider Electric s'élevant à 38 693 042 euros ;
 - la rémunération des apports effectués au titre de la Fusion selon une parité d'échange de 5 actions de Schneider Electric pour 3 actions de la Société, correspondant à l'émission de 342 023 actions nouvelles de Schneider Electric à créer à titre d'augmentation de capital, sous réserve d'un éventuel ajustement tel que prévu à l'article 7.2 du Traité de Fusion ;
 - la fixation de la date de réalisation juridique de la Fusion et de la dissolution de plein droit de la Société au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives stipulées à l'article 8.1 du Traité de Fusion (la « **Date de Réalisation de la Fusion** ») ;
 - la fixation de la date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022 ;

2. Prend acte que :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, il ne sera procédé ni à l'échange des actions de la Société détenues par Schneider Electric, ni à l'échange des actions auto-détenues par la Société, qui seront annulées de plein droit à l'issue de la réalisation de la Fusion, et en conséquence que, sur la base d'un nombre d'actions IGE+XAO détenues par Schneider Electric de 1.094.733 et d'un nombre d'actions auto-détenues par IGE+XAO de 4 434, et sous réserve des ajustements stipulés au Traité de Fusion, Schneider Electric augmentera, à la Date de Réalisation de la Fusion, son capital social de 1 368 092 euros par la création de 342 023 actions nouvelles de Schneider Electric d'une valeur nominale de 4 euros chacune ;
- les titulaires d'actions de la Société ayant acquis un droit de vote double avant la Date de Réalisation de la Fusion conserveront ce droit de vote double, à l'issue de la Fusion, au sein de Schneider Electric. De la même manière, les titulaires d'actions de la Société détenues au nominatif n'ayant pas encore acquis de droit de vote double à la Date de Réalisation de la Fusion conserveront, à l'issue de la Fusion, le bénéfice de l'ancienneté acquise dans la Société jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, laquelle ancienneté viendra s'imputer sur la durée de détention exigée par Schneider Electric en vue de l'obtention d'un droit de vote double ;
- les actions nouvelles de Schneider Electric émises en rémunération de la Fusion (i) porteront jouissance à compter de leur création et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de Schneider Electric, (ii) jouiront des mêmes droits et seront soumises, dès leur création, à toutes les dispositions des statuts, des lois et règlements en vigueur et des assemblées générales et (iii) donneront droit à paiement de toute distribution de quelque nature que ce soit, décidée postérieurement à leur émission ;
- les actions nouvelles de Schneider Electric seront entièrement libérées et libres de toute sûreté et, dans les meilleurs délais à compter de leur émission, admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris, sous le même numéro d'identification que les actions ordinaires préalablement émises composant le capital social de la Société (code ISIN FR0000121972) ;
- dans la mesure où des actionnaires de la Société ne seraient pas propriétaires du nombre d'actions de la Société nécessaire pour obtenir, en application de la parité d'échange de la Fusion, un nombre entier d'actions de Schneider Electric, les actionnaires concernés de la Société feront leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions formant rompus.

Toutefois, si à la Date de Réalisation de la Fusion, des actionnaires de la Société ne sont pas propriétaires du nombre d'actions de la Société nécessaire pour obtenir, en application de la parité d'échange de la Fusion, un nombre entier d'actions de Schneider Electric, les intermédiaires mentionnés aux 2° à 7° de l'article L. 542-1 du Code monétaire et financier (i) céderont sur le marché réglementé Euronext Paris les actions de Schneider Electric non attribuées correspondant aux droits formant rompus selon les modalités prévues aux articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce et (ii) répartiront les fonds ainsi obtenus entre les titulaires de droits formant rompus et en proportion de leurs droits ;

- la différence entre (i) le montant de la quote-part de la valeur nette comptable de l'actif net transmis par la Société correspondant aux actions de la Société non détenues par Schneider Electric et par la Société, soit 6 108 214 euros et (ii) le montant nominal de l'augmentation de capital de Schneider Electric, soit 1 368 092 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 4 740 122 euros qui sera inscrite au passif du bilan de Schneider Electric et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de Schneider Electric ; étant précisé que le montant de la prime de fusion sera ajusté en cas de modification du nombre d'actions IGE+XAO détenues par Schneider Electric et/ou du nombre d'actions composant le capital social de Schneider Electric susceptible d'impacter la parité d'échange ;

3. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toutes personnes habilitées par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, à l'effet de procéder à toutes constatations, communications et formalités qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de la Fusion.

Note 14. — Dissolution sans liquidation de la Société à compter de la réalisation définitive de la fusion-absorption de la Société par Schneider Electric

Exposé des motifs

Il est demandé à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver la dissolution sans liquidation de la Société à compter de la réalisation définitive de la fusion-absorption de la Société par Schneider Electric.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'Administration ;
- du Traité de Fusion ;
- des Rapports des Commissaires à la Fusion ;

1. **décide**, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 8.1 du Traité de Fusion, que la Société sera dissoute de plein droit sans liquidation à compter de la Date de Réalisation de la Fusion ;

2. **confère** tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société et au Conseil d'Administration de Schneider Electric, avec faculté de subdélégation à toutes personnes habilitées par les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, à l'effet de :

- constater, ensemble ou séparément, au nom de Schneider Electric venant aux droits de la Société par l'effet de la Fusion, la réalisation définitive de la Fusion ; et
- procéder à toutes constatations, communications et formalités qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins de la réalisation de la Fusion et de la dissolution subséquente de la Société.

Note 15. — Pouvoirs pour formalités

Exposé des motifs

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Sens de vote du Conseil d'Administration : Pour

Seizième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous les dépôts, publications, formalités légales ou autre.

C. Principaux risques, incertitudes et couvertures

Note 1. — Risques, incertitudes et couvertures

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 décembre 2021, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 décembre 2021, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an hors impact de l'IFRS 16 est nul. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois.

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;

- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.

- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieur à 15% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2021, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 3% du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un événement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 2. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

D. Procédures de contrôle interne et de couverture des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration ;
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un Responsable Financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales ;
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation ;
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque mois, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 décembre et d'une revue limitée au 30 juin.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Les comptes consolidés de la société IGE+XAO SA sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Schneider Electric depuis le 1^{er} février 2018.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2021, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ Le lancement opérationnel de l'ERP X3 de SAGE comme nouvel outil de gestion administrative des ventes pour le Groupe et comme système comptable pour les sociétés françaises du Groupe,
- ✓ La poursuite de la mise en place des procédures liées à la protection des données personnelles,
- ✓ Le renforcement de la sécurisation des flux bancaires,
- ✓ La consolidation de l'organisation du département Corporate Finance.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2022

L'exercice 2022 sera consacré à la consolidation des opérations récurrentes et à la mise à jour des procédures comptables et de gestion.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

E. Déclaration de Performance Extra-financière, Informations environnementales et sociales

La démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) d'IGE+XAO est intégrée dans celle du Groupe Schneider Electric. IGE+XAO n'est plus soumis à l'obligation de produire (DPEF), destinée à intégrer les enjeux RSE dans la stratégie globale de la Société. En raison à la fois de sa taille et de son appartenance au Groupe Schneider Electric qui établit une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) consolidée, IGE+XAO est exempté de l'émission d'une DPEF propre à son Groupe.

Colomiers, le 16 février 2022

Le Conseil d'Administration

F. Tableau des cinq derniers exercices

Indications en euros	31/07/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/20120	31/12/2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 223 722	5 021 867	5 021 867	5 021 957
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 356 811	1 304 381	1 304 381	1 304 381
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 442 830	2 920 444	418 014	188 094	158 129
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 352 184	5 596 186	6 081 080	786 509	8 423 625
Impôts sur les bénéfices	82 039	(43 396)	(195 583)	(228 646)	(236 690)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	5 193 074	5 550 586	6 584 328	886 697	8 415 542
Résultat distribué	2 255 924	2 102 142	2 021 791	-	-
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,66	4,12	4,66	0,60	6,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	3,64	4,09	5,05	0,68	6,45
Dividendes distribués par action	1,55	1,55	1,55	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	14	14	11,9	-	-
Montant de la masse salariale et traitements de l'exercice	726 436	733 554	685 375	**	**
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	383 636	371 094	365 807	**	**

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

** Hors traitements